



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



AGRILE DU FRÊNE

L'agrile du frêne est présente dans certains secteurs de la ville. Il s'agit d'un insecte exotique originaire de l'Asie et hautement destructeur pour les frênes, qui sont très présents sur notre territoire. Les citoyens qui possèdent des frênes sur leur terrain privé sont invités à consulter le site Internet de la Ville sous la rubrique « Agrile du frêne » où l'information pertinente est fournie quant aux possibilités qui s'offrent à eux.

En ce qui a trait au domaine public, la Ville a pris la décision de mettre l'emphase sur le remplacement des arbres plutôt que de tenter de mener une lutte perdue d'avance. Plusieurs villes ont en effet tenté de retarder l'invasion de l'insecte en dépensant d'importantes sommes en traitements qui n'ont d'effet que temporairement. Le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures fait plutôt le choix de planter de nouvelles essences sur le domaine public, de façon curative là où des frênes malades seront abattus ou préventive là où l'on constate la présence en grande quantité de frênes sains mais inévitablement condamnés. Des essences variées et résistantes aux maladies seront privilégiées. Un budget spécifique récurrent sera prévu à cet effet pour les années à venir et les premières plantations en ce sens se réaliseront dès cet automne.

TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Vous aurez constaté au cours des dernières semaines la réalisation de travaux de peinture sur le parement extérieur du Complexe sportif multifonctionnel. Il s'agit de réparations effectuées sous garantie puisque la peinture d'origine présentait des problèmes d'écaillement prématuré. Il n'y a donc pas de frais pour la Ville, exception faite d'une petite surface endommagée (vandalisme) qui nécessitait réparation (± 4 000 \$).

APPEL DANS LE CADRE DU PROCÈS CONTRE L'AGGLOMÉRATION - ÉCHÉANCIER

Dans un jugement rendu en 2018, la Cour supérieure a condamné la Ville de Québec à verser plusieurs millions de dollars aux villes liées pour corriger les montants des quoteparts versés au cours des dernières années. Cette dernière a porté ce jugement en appel. Selon notre procureur externe, M^e Pierre Laurin, de nouveaux délais sont à prévoir dans ce dossier. Ainsi, s'il n'y a pas de nouveaux changements d'ici là, nous ne devrions pas connaître la décision de la cour d'appel avant le printemps ou le début de l'été 2021.

À titre informatif, M^e Laurin, du bureau *Tremblay Bois Avocats*, est le procureur mandaté par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis le début de cette cause. Avocat reconnu notamment en droit municipal, M^e Laurin travaille de concert avec les procureurs de la Ville de L'Ancienne-Lorette et a plaidé avec succès dans une partie importante du procès qui a mené au jugement de première instance.

POURSUITE D'ANCIENS CONSEILLERS CONTRE LA VILLE

En 2015, j'ai dénoncé publiquement le fait que les conseillers de l'équipe Corriveau avaient reçu pendant plusieurs années des allocations pour siéger sur des comités qui, pour la vaste majorité, n'existaient pas, n'avaient jamais été

constitués par voie de résolution, n'avaient pas de membre et ne produisaient aucun rapport d'activité, ce qui contrevenait au règlement. Saisie de l'affaire, l'UPAC a, à l'époque, référé le tout au ministère des Affaires municipales, lequel, en 2016, enjoignait la Ville de récupérer les sommes versées illégalement. Ce fut fait, du moins en partie, en prélevant le tout à même la rémunération des conseillers encore en poste à ce moment et en considérant une période de prescription de trois ans.

En 2018, Denis Côté, France Hamel, Lise Lortie et Louis Potvin, quatre des anciens conseillers de l'équipe Corriveau, ont décidé d'attaquer la Ville en justice via la Division des petites créances de la Cour du Québec en réclamant un peu plus de 56 000 \$ au total, incluant des « dommages » invoqués. Cette somme correspond à ce que la Ville a pu récupérer à la suite de l'avis émis par le sous-ministre des Affaires municipales en 2016. Dans les documents soumis à la Cour au soutien de leur poursuite, les anciens conseillers accusent la trésorière, le greffier et la direction générale de l'époque d'être responsables de cette situation.

Le premier argument de la Ville en défense face à cette poursuite était que la Division des petites créances de la Cour du Québec n'était pas le bon forum pour entendre cette cause et que les anciens conseillers erraient en droit. Étant le représentant de la Ville dans cette affaire lors du procès qui se tenait le 5 septembre dernier (la Division des petites créances de la Cour du Québec ne permet pas le recours aux avocats pour être représenté) je n'aurai pas eu l'occasion d'exposer plus avant au juge les arguments en défense, pourtant nombreux. En effet, d'entrée de jeu, le juge a donné raison à la Ville et statué que la Division des petites créances de la Cour du Québec n'avait pas la compétence pour trancher ce litige. Il a donc transféré le dossier à la Cour supérieure.

Il importe de mentionner que le procès tenu à la Division des petites créances de la Cour du Québec pour nous défendre dans cette cause n'a pas impliqué de débours importants pour la Ville, le recours aux avocats étant interdit. Par ailleurs, advenant que les anciens conseillers décident de continuer à attaquer la Ville devant la Cour supérieure, sachez qu'ils devront eux-mêmes défrayer les honoraires de leurs avocats, le cas échéant. En effet, dans certaines circonstances, la Ville est tenue de payer des honoraires juridiques pour la défense de ses fonctionnaires ou élus; pas lorsqu'il s'agit d'une poursuite émanant d'eux. Ainsi, encore là, pas de débours pour la Ville. Finalement, si les anciens conseillers persistent dans leur intention d'attaquer la Ville, notre défense sera assurée par une avocate déjà employée au sein de notre Service du greffe.

Cela dit, au-delà des considérations financières, il y a la perte de temps et d'énergie que ce recours sans fondement implique, sans compter le fait que cela engorge inutilement les tribunaux.

Il serait temps que ces gens passent à autre chose. Ils en ont assez fait, il me semble, et devraient profiter d'une retraite que nous méritons tous.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

•• Pour toute urgence en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 ••

**Nouvel horaire des bureaux administratifs à compter du 15 octobre : lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.
Le Service de la trésorerie, le Service de l'urbanisme et la réception seront ouverts le midi.
Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 14 octobre en raison de l'Action de grâce.**

EMPLOIS

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

C'est possible! Différents postes sont régulièrement offerts chez nous. Consultez sans tarder la rubrique « Faire carrière à la Ville » de notre site Internet pour connaître la liste des offres disponibles.

www.VSAD.ca



Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Le 18 novembre prochain, la Ville procédera à une vente par enchère publique des immeubles inscrits à la liste de la trésorerie et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour les années antérieures à 2019.

La publication d'avis publics aura lieu le 16 octobre dans Le Soleil et le 30 octobre dans L'Appel.

POUR RECEVOIR LE MIM PAR COURRIEL

Voici la procédure à suivre.

- Rendez-vous sur notre site Internet, section Services en ligne, puis Alertes citoyennes;
- Connectez-vous ou créez votre compte;
- Cochez MIM dans la liste des notifications que vous désirez recevoir.

Plus d'infos sur les avis publics : VSAD.ca/avis



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2019-594

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2019 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2019-594 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSDAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Ce règlement vise à mettre un terme au mandat d'un membre qui fait défaut d'assister aux séances du Comité pendant un certain délai.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 8 octobre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca

PRÉPARATION EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE

Le Service des travaux publics vous informe qu'il a débuté le balayage automnal des rues. Cette opération a pour but de garder les rues et les puisards de rue propres et exempt de feuilles d'arbres. Nous demandons aux citoyens d'éviter de pousser leurs feuilles dans la rue, mais plutôt de les ramasser et les mettre dans les sacs prévus à cet effet lors de la collecte de résidus verts qui se tiendra jusqu'au 15 novembre 2019.

Au cours des prochaines semaines, les employés procéderont à l'installation des balises à neige. En effet, du 14 octobre au 10 novembre, ces balises seront installées dans l'emprise de la Ville à environ 30 centimètres de la chaîne de rue. Dans le Mensuel d'information municipale du mois dernier, nous avons fait une chronique sur l'emprise de la Ville. Vous pouvez la consulter au https://vsad.ca/uploads/communication/MIM_SEPT2019.pdf.

La Ville vous incite aussi à baliser vos sentiers et chemins piétonniers sur votre propriété. S'il y a balisage, les risques que la neige y soit soufflée sont moindres. Également, il est important de bien signaler la présence des arbustes protégés ainsi que les boîtes aux lettres, les bordures décoratives et tout autre élément nécessitant une attention particulière, surtout à l'endroit où les déneigeurs risquent de déposer la neige.

Il vous faudra aussi protéger vos arbustes contre le froid, l'accumulation de neige, le verglas, les rongeurs et la neige soufflée. Diverses méthodes vous permettront de bien protéger vos petits arbres et arbustes. La plus courante est celle-ci : plantez un tuteur, attachez les branches, entourez l'arbuste de jute ou d'une toile géotextile. Si les arbustes ne sont pas à l'abri du vent, l'utilisation d'une clôture à neige jumelée à des toiles géotextiles, peuvent servir de brise-vent.

Pour ce qui est de la protection du gazon en bordure de rue, il existe des toiles imperméables spécialement conçues à cet effet. Il suffit de les étendre sur l'herbe. Elles

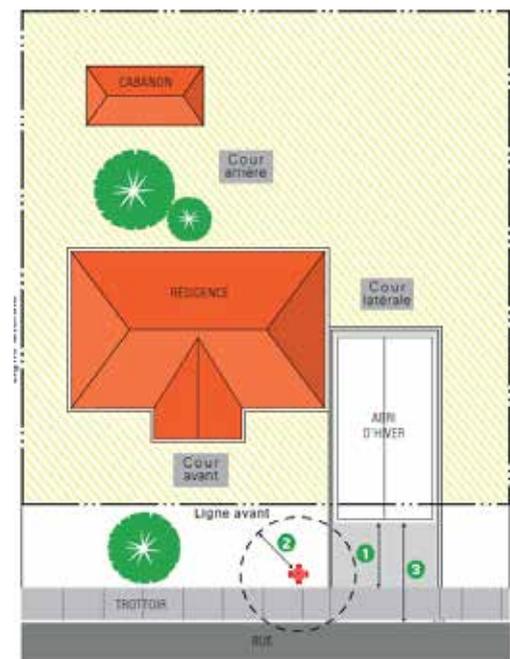


protègeront la végétation du sel, du sable et du gravier et ainsi faciliteront le nettoyage printanier.

Quelques chiffres pour signifier l'importance d'une bonne préparation hivernale, 32 % des demandes de réclamations pour des bris lors du déneigement sont pour des arbres brisés, 30 % pour des clôtures, 30 % pour des murets et pavés; puis en fin de course, on retrouve les arbustes et les lampadaires à 4 % chacun. Également, le Service des travaux publics, vous demande de porter une attention particulière à vos bacs de matières résiduelles (récupération et ordures). Même en cas de tempête, vous devez tout de même sortir votre bac, si possible avant 7 h le matin même. Il faut le mettre, idéalement, à gauche de votre entrée (lorsqu'on est face à la maison) à une distance d'un mètre du bord de la rue afin de faciliter le déneigement.

Finalement, le Service de l'urbanisme tient à vous rappeler quelques informations importantes en ce qui concerne l'abri d'automobile temporaire : son installation est permise seulement du 15 octobre au 1^{er} mai de l'année suivante. Voici quelques règles d'implantation :

1. Il doit être situé à au moins 1,5 m d'un trottoir, d'un fossé, ou d'une canalisation;
2. L'abri d'hiver doit être situé au moins à 1,5 m d'une borne-fontaine;
3. Il doit être au moins à 2 m d'une voie de circulation;
4. Celui-ci ne doit pas excéder 3 m en hauteur.



LA CDEC DE QUÉBEC - 25 ANS AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE ET DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF



La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) offre depuis vingt-cinq ans un service de proximité efficace et adapté aux besoins des entrepreneurs collectifs qui exploitent une entreprise constituée sous la forme d'une coopérative ou d'un OBNL. LA CDEC est un incontournable dans l'accompagnement autant en démarrage qu'en développement des entreprises d'économie sociale et des communautés. Les entrepreneurs collectifs et les entreprises d'économie sociale de Saint-Augustin-de-Desmaures peuvent bénéficier de l'accompagnement de la CDEC que ce soit pour le démarrage, le développement ou la consolidation de leurs activités. Voici un aperçu de nos services :

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES COLLECTIVES

La CDEC accompagne les entreprises d'économie sociale dans leur processus de démarrage ou leur développement d'affaires. Ce soutien est offert, peu importe le stade de développement de votre entreprise; prédémarrage, démarrage, expansion, consolidation ou transfert.

Pour ce faire, nous offrons de l'accompagnement aux administrateurs ou aux gestionnaires autant dans la réalisation d'un plan d'affaires, d'une planification stratégique, d'un plan d'action que dans la recherche du financement de vos projets. Nous serons également disponibles pour vous conseiller en matière d'incorporation et de structuration de la vie associative.

Les valeurs ajoutées de la CDEC consistent à mettre à votre disposition un large réseau de partenaires et à vous offrir des services sur mesure à toutes les étapes du projet, de l'idée à sa réalisation. L'équipe de professionnels de la CDEC trouvera des solutions novatrices et efficaces pour votre développement d'affaires.

Vous avez une idée, un projet et vous voulez être accompagné par la CDEC? N'hésitez pas à contacter nos conseillers aux entreprises pour de l'assistance dans votre démarche.

FINANCEMENT DES ENTREPRISES COLLECTIVES

La CDEC de Québec est mandataire du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Elle peut donc vous permettre d'accéder à du financement sous diverses formes :

- Capitalisation : sous forme de capital patient, ce prêt, complémentaire à celui d'autres institutions, est accessible aux entreprises qui souhaitent démarrer ou consolider un projet. Le montant maximal du prêt est de 50 000 \$ et peut être offert sur deux années consécutives.
- Aide technique du RISQ : ce prêt soutient les promoteurs dans leurs démarches en leur permettant l'accès à des consultants et à des spécialistes pour réaliser les études nécessaires au développement de projets. Le montant du prêt varie entre 1 000 \$ à 5 000 \$ et il est remboursable uniquement si le projet se réalise, et ce, sans intérêt.

INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Vous souhaitez démarrer ou développer une entreprise d'économie sociale? Nous vous invitons à participer à nos sessions d'informations offertes deux fois par mois. Pourquoi participer à une session d'information?

- Pour connaître les différences entre une entreprise collective, une entreprise libérale et un organisme communautaire;
- Pour découvrir les différents modèles d'entreprises;

- Pour connaître les financements disponibles pour les entreprises d'économie sociale;
- Pour obtenir quelques conseils avant de vous lancer;
- Pour valider si ce modèle entrepreneurial correspond à votre modèle d'affaires.

Pour vous inscrire, visitez la section Événements de notre site Web :

www.cdecdequebec.qc.ca

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La CDEC, le PôleCN, la CDRQ Québec-Appalaches et le Réseau COOP se sont concertés pour offrir des activités de formation de qualité destinées spécifiquement aux entreprises d'économie sociale de la région. Cette toute nouvelle programmation annuelle veut répondre aux besoins particuliers des entreprises d'économie sociale. Voici les thématiques qui seront abordées dans une dizaine de formations :

- Rôles et responsabilités des administrateurs ;
- Comprendre les états financiers ;
- L'économie sociale, c'est quoi ?
- Comment bien gérer les ressources humaines à toutes les étapes de développement ;
- Comment penser l'organisation du travail en contexte collectif ;
- Comment gérer le collectif : prise de décisions collectives et prévention de conflits ;
- Canevas de proposition de valeur ;
- Comment faire parler vos chiffres: états financiers et analyse financière ;
- Comprendre les mécanismes de capitalisation et assurer une saine gestion des excédents ;
- Comment financer son entreprise : stratégies de financement pour les entreprises collectives.

Pour consulter la programmation de la Série Formations :

www.polecn.org/serie-formations

Sauveteurs et Moniteurs RECHERCHES
Complexe sportif Saint-Augustin-de-Desmaures

Emplois **BIEN RÉMUNÉRÉS**
FLEXIBILITÉ D'HORAIRE
SUPERBE ÉQUIPE
Accès aux installations **GRATUITEMENT**
Possibilité **REMBOURSEMENT DES COURS**

Rejoins notre équipe
418 951-0018
vsadcomplexe@sodem.net
VSAD Complexe sportif

Sodem SAINT-AUGUSTIN DE SERVICES
Complexe sportif multifonctionnel
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)



CALENDRIER ANNUEL : PLACE À L'ÉDITION 2019 DU CONCOURS PHOTO

Devant le franc succès remporté lors des dernières éditions, la Ville relance son fameux concours photo!

Au cours des dernières années, plusieurs centaines de votes ont été enregistrés pour l'une ou l'autre des photos soumises par des citoyens en vue de les

voir figurer dans le calendrier annuel de la Ville. L'engouement a été tel que les calendriers se sont tous envolés rapidement.

Quelle fierté ressentie à être l'auteur d'une photo mise en valeur dans le calendrier de SA ville et de savoir que plusieurs dizaines de personnes ont voté pour SA photo! Au cours des dernières semaines, vous avez donc, chers citoyens, été invités à nous envoyer vos photos prises sur le magnifique territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Entre le 8 et le 18 octobre, vous êtes conviés à venir voter pour vos photos favorites sur la page Facebook de la Ville. Il y a quatre albums photos sur notre page Facebook regroupant les photos soumises au vote, selon les saisons.

RAPPEL DES MODALITÉS

- Une photo par participant par saison mettant en vedette la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ;
- Seulement les photos de plus d'un MEG ont été acceptées ;
- Les trois photos par saison ayant obtenues le plus de mentions *J'aime* sur Facebook feront parties de notre calendrier ;
- La Ville choisira quelle photo figurera sur la couverture.

L'annonce des gagnants se fera le 22 octobre prochain via notre page Facebook. Bonne chance à tous les participants et merci à ceux qui auront voté!

Voici quelques exemples de photos pour lesquelles vous pourrez aller voter :



HUGUETTE DION-DUBÉ



JEAN-LUC RIVARD



NATHALIE BEAUMONT



SABRINA GIRARD

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le matin du 19 septembre dernier, à l'école primaire Les Bocages de la Commission scolaire des Découvreurs, une équipe pleine d'énergie était présente pour une activité de sensibilisation à la sécurité routière aux abords des écoles et des zones résidentielles.



Étaient présents : M. Sébastien Simard directeur de l'école, Mme Nancy Gilbert directrice générale de Solidarité familles et sécurité routière (SFSR), M. René Gingras technicien en génie civil, Service de l'urbanisme de la Ville, Mme Sandy Arial de l'école et M. Yannick Lebrasseur conseiller municipal à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Pour l'occasion, des pommes et des signets invitant à RALENTIR aux abords des écoles, des parcs et dans l'ensemble des quartiers résidentiels étaient remis aux parents.

Une vignette électrostatique pour vitrine de maison a également été remise en guise de cadeau de remerciement et pour rappeler aux gens l'importance de la sécurité routière dans les zones résidentielles.

Les organisateurs de l'événement, la SFSR, vous remercient de votre implication et de votre inscription à leur page Facebook. Ils vous invitent à continuer à les faire connaître à vos amis, à vos voisins, à votre école, aux comités de parents et dans votre municipalité.

Ensemble, nous pouvons faire une différence pour la cause de la sécurité routière dans les quartiers résidentiels.

Site Web de l'organisme : <http://www.sfsr.info>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Solidarité-familles-et-sécurité-routière-Santé-et-sécurité-358007494285076/>

La sécurité routière, j'en fais mon affaire!

En tant qu'automobiliste

Je m'engage à accorder la priorité aux piétons et aux cyclistes, en particulier aux intersections, et à faire preuve de prudence et de courtoisie envers eux-ci. **À respecter les limites de vitesse** dans les zones scolaires, aux abords des parcs et dans les quartiers résidentiels.

En tant que cycliste

Je m'engage à accorder la priorité aux piétons aux intersections et à faire preuve de prudence et de courtoisie envers eux-ci. **À circuler à une vitesse raisonnable et prudente** dans les zones scolaires, aux abords des parcs et dans les quartiers résidentiels. **À être visible** en tout temps pour les autres usagers de la route et à être attentif à mon environnement.

En tant que piéton

Je m'engage à traverser aux intersections et aux passages piétons. Je m'engage d'être bien visible et être attentif à mon environnement.

Et tous, nous nous engageons à respecter le Code de la sécurité routière.

Nous remercions tous nos partenaires, nos collaborateurs et toutes les personnes qui contribuent à la réussite de ce projet collectif!

Québec **Desjardins**

Geneviève Gauthier
Ministre de Louis Hébert
Ministre responsable de la Sécurité publique
Ministre responsable de la Sécurité nationale

tétu **lailler**

Assemblée nationale du Québec **Saint-Augustin de Desmaures** **Collaborateur**

Solidarité familles et sécurité routière Une initiative et réalisation de Solidarité familles et sécurité routière <http://www.sfsr.info> Suivez nous sur Facebook

Des 800-363-6363
Reproduction interdite
Crédit photo: "Nip Street" **Édité 2019**

Le saviez-vous ?

«... Si la vitesse d'impact est de 30 km/h, la probabilité de décès d'un piéton est de l'ordre de 10% ; si la vitesse d'impact est de 50 km/h, la probabilité de décès dépasse 75%.»

TABLEAU DES RECORDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Séculaire rapport de recommandations, Québec, 2008, p.28

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Ordures

Les ordures seront ramassées toutes les 2 semaines à compter du 10 octobre (voir calendrier). La collecte de branches se fait dans la collecte d'ordures régulières en ballots ou dans des sacs noirs.

Recyclage

Collecte toutes les semaines, toute l'année.

Résidus verts

Du 7 au 15 novembre, les mettre dans des sacs oranges, transparents ou en papier.

Encombrants

Dernière collecte de l'année : mardi 22 octobre.

Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 poste 5406 ou sur notre site Internet dans la section NOUS JOINDRE. Nous joindre avant le lundi le 21 octobre midi. La collecte des **appareils au frein** se fera le lundi 21 octobre. Inscription obligatoire jusqu'au dimanche soir précédent la collecte.

Écocentre

OUVERT TOUS LES JOURS ET 3 SOIRS/SEMAINE

Lundi et mardi : 12h à 17h
 Mercredi : 12h à 21h
 Jeudi et vendredi : 9h à 21h
 Samedi/dimanche : 8h à 17h



LA SANTÉ PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES Y CROIT

Le 19 octobre prochain, le public est invité à venir marcher pour les saines habitudes de vie à La Grande marche de Saint-Augustin-de-Desmaures, encouragée par Le Grand défi Pierre Lavoie. Organisé en collaboration avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), cet événement est gratuit, rassembleur et ouvert à tous.

Le parcours, une boucle de 5 km, entraînera les marcheurs dans les rues et sentiers emblématiques de la municipalité. Les marcheurs pourront le parcourir à leur rythme. De plus, un parcours alternatif pour les gens qui ne souhaitent pas monter ou descendre une colline, sera disponible.



Le départ se fera au centre sociorécréatif Les Bocages à 10 h. Les marcheurs sont invités sur le site dès 9 h afin de profiter de l'animation, des jeux gonflables et d'un échauffement par Cardio Plein Air à 9 h 45. Au retour de la marche, les participants se verront offrir une petite collation pour souligner leurs efforts.

L'inscription est gratuite : rendez-vous sur onmarche.com.

ACCÈS RESTREINT À LA BORNE-FONTAINE PRÈS DU GARAGE MUNICIPAL

À compter du mercredi 25 septembre, l'accès à la borne-fontaine située près du garage de l'Hôtel de ville est restreint. L'accès à cette borne-fontaine est réglementé et cadencé. Tout d'abord, les usagers doivent remplir un formulaire auprès de l'adjointe au Service des travaux publics. Des renseignements tels que : l'identification et l'adresse de l'entreprise, l'usage, la quantité du réservoir et le lieu d'utilisation de l'eau recueillie doivent être spécifiés. Ce formulaire doit être rempli avant chaque remplissage depuis le 25 septembre, puis la clé est remise sur acceptation du formulaire et d'une remise de carte d'identité de l'utilisateur de la borne-fontaine.

Le remplissage se fait uniquement sur les heures de travail, soit de 8 h à midi et de 13 h 30 à 16 h 30, puis à partir du 15 octobre ce sera de 8 h à 16 h. La clé doit être rapportée immédiatement après le remplissage à l'adjointe administrative qui pourra en contrepartie, remettre la pièce d'identité déposée.

Nous vous rappelons qu'une réglementation à l'usage de l'eau est en vigueur et sera appliquée, des amendes pourront être données aux contrevenants.

Règlementation : « L'utilisation d'une borne-fontaine du réseau municipal est interdite sans l'autorisation du directeur du Service des travaux publics sauf par les employés du Service des travaux publics et les employés du Service de protection contre l'incendie, dans la mesure où une telle utilisation est requise dans l'exécution de leurs fonctions ».

Infractions et peines : « Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 150 \$ et d'un maximum de 1 000 \$ et dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 300 \$ et d'un maximum de 2 000 \$. En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 300 \$ et d'un maximum de 2 000 \$ et dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 600 \$ et d'un maximum de 4 000 \$ ».

Ce règlement est présentement en révision.



L'inscription est obligatoire pour la majorité des activités et se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.



BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Judi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

FORMATION INITIATION À L'INFORMATIQUE ET AU MONDE D'INTERNET

Formation individuelle afin de découvrir de nouvelles fonctionnalités et d'apprendre à exploiter toutes les ressources du monde d'Internet. Présentées par le formateur bénévole, M. Gaétan Cyr, ces formations se tiennent les mercredis, du 18 septembre au 11 décembre. Inscription sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, sur place ou par téléphone.



Offrez-vous une petite pause détente lors de votre passage à la bibliothèque. Participez à l'évolution d'un casse-tête ou réalisez une création Mandala collective, plusieurs modèles différents sont à votre disposition.

Lecteurs débutants, repérez les petites abeilles dans la collection de livres jeunesse, elles vous aideront à trouver des livres amusants de *Première lecture*.

Jusqu'au 3 novembre

Exposition « **D'ici et d'ailleurs** » de Louise Goupil et Jean-Pierre Roy.

Projet initié par deux artistes de Saint-Augustin-de-Desmaures qui présentent une exposition de photos « D'ici et d'ailleurs » et les textes tirés des ateliers d'écriture du volet 1 du projet. Une occasion de découvrir les perceptions des uns et des autres, d'âges et de milieux différents. Les visiteurs pourront vivre l'expérience de l'écriture durant la tenue de cette exposition. Détails à venir.



12 octobre à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans, avec Réjane Gourin. « **Ton histoire** » de Jeanne Ashbé, éditions Pastel. Inscription en cours



15 octobre à 19 h

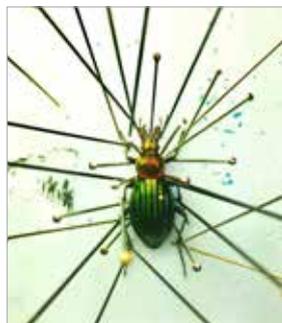
Conférence « **HR Giger, le créateur maudit** »

Peintre, sculpteur et designer suisse, HR Giger est l'auteur de la créature du film « Alien » de Ridley Scott. Artiste fantastique, il projette ses visions fantasmagoriques sur la toile. Peintre et historienne de l'art, Isabelle Frot a réalisé une entrevue de l'artiste au début des années 2000 et partage les moments forts de cette rencontre. Le destin incroyable de HR Giger ne manquera pas d'interpeller les passionnés de cinéma, de musique et d'arts visuels. Âmes sensibles s'abstenir ! Inscription en cours



18 octobre à 14 h 30 - PÉDAGO À LA BIBLIO

« **Naturalisation d'insectes exotiques** » par La Bibitte Mobile, pour les 5 à 12 ans, les 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Chaque participant reçoit un véritable insecte exotique et tout le matériel nécessaire pour le naturaliser. Inscription en cours



Plus d'infos sur les activités à l'horaire : dans le dépliant de la programmation et sur le site VSAD.ca/calendrier

18 octobre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau

« **Le loup qui aimait trop les bonbons** »

de Christine Beigel et Hervé Le Goff, éditions Gauthier-Languereau.

Inscription en cours



19 octobre à 14 h

Atelier « **Fous, fous, fous les papiers** »

pour les enfants de 5 à 12 ans, dans le cadre

de la Semaine québécoise de réduction des déchets, avec l'animatrice de Québec'ERE.

Mettez les mains à la pâte et fabriquez vous-même votre feuille de papier 100 % recyclée.

Inscription en cours



27 octobre à 14 h

Spectacle thématique pour toute la famille, mais recommandé pour les enfants de 3 à 8 ans,

« **Cucurbita et la tarte à la citrouille** », un spectacle pour la fête de l'Halloween présenté par La Caravane Enchantée.

Inscription dès le 13 octobre



1^{er} novembre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau

« **Carlos le dégueu** » de Aaron Blabey, éditions Scholastic.

Inscription dès le 18 octobre



2 novembre à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans,

avec Réjane Gourin « **Un loup ?** » de Matthieu Maudet, éditions Loulou et Cie.

Inscription dès le 19 octobre



7 novembre à 19 h

Concert « **Voix et piano des jeunes musiciens passionnés de musique** »

Concert des étudiants du département de musique du Campus Notre-Dame-de-Foy accompagnés par Alain Châteauvert.

Inscription dès le 24 octobre

9 novembre à 14 h

Ateliers pour les enfants de 5 à 12 ans « **Fonds marins et peinture lumineuse** » avec Clément Côté.

Inscription dès le 26 octobre



12 novembre à 10 h 30

Atelier artistique pour les adultes avec l'artiste Luce

Théberge « **Dessin au plomb** ». Explorez la notion des valeurs de nuances de gris en accentuant les reliefs et les formes.

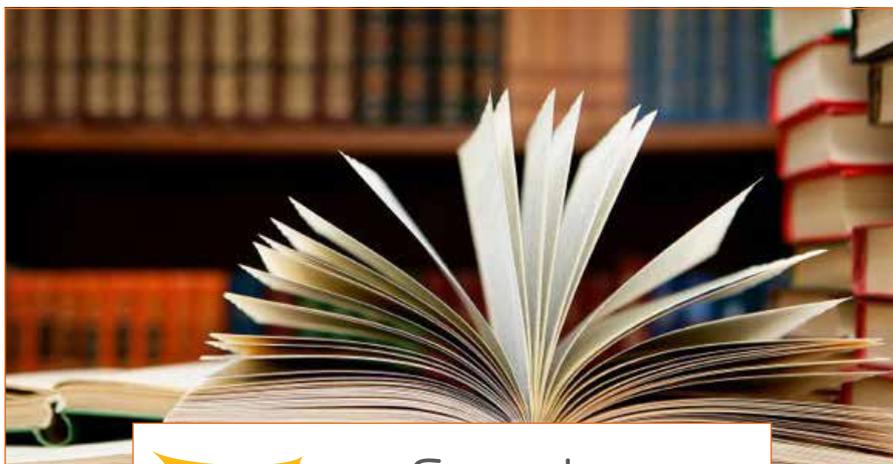
Inscription dès le 29 octobre

15 novembre à 14 h 30 - PÉDAGO À LA BIBLIO

« **Espace, ultime frontière** » pour les 6 à 12 ans, par l'animateur de Sciences en Folie Québec. Participez à la découverte de notre système solaire.

Inscription dès le 1^{er} novembre





Semaine DES **bibliothèques** publiques

DU 20 AU 27 OCTOBRE 2019

Vous désirez en savoir plus sur le traitement des documents, de l'achat jusqu'au moment où le document est disponible pour l'emprunt ? La responsable de la bibliothèque sera présente le mardi 22 octobre de 10 h à 16 h et le jeudi 24 octobre de 14 h à 19 h pour vous présenter les étapes du traitement documentaire et échanger avec vous. Elle pourra également vous assister et répondre à vos questions sur le nouveau catalogue et l'utilisation de l'autoprêt.

22 octobre à 14 h 30

Atelier thématique pour les adultes

« **Le livre, la maison des livres et moi** »

Atelier d'écriture avec Louise Goupil

Dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques, venez découvrir ou développer le plaisir de vous exprimer par l'écriture. À partir de divers déclencheurs (photos, extraits de livres, phrases à compléter, etc.), vous aurez l'occasion de vous exprimer sur votre relation personnelle avec le livre et avec la maison des livres, la bibliothèque.

Inscription en cours

MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

Conférences voyages - Les mercredis d'octobre à 10 h

2 octobre : L'Ouest américain sans réservation par Anne Doucet

9 octobre : Les Châteaux de la Loire par Clément Drolet et Line Morais

16 octobre : Anticosti et la Basse-Côte-Nord par Jean Thibault

23 octobre : Voyage solo en Europe par Stéphanie Blier-Vézina

Mercredi 16 octobre 18 h 30

Atelier de peinture décorative sur des petites citrouilles pour l'Halloween par Sylvie Mathieu.



Judi 31 octobre 13 h

Danse de l'Halloween - Venez déguisés !

Inscrivez-vous

La maison Omer-Juneau sera fermée le lundi 14 octobre pour l'Action de grâce.

Si tous les Québécois utilisaient une toilette à faible débit, on économiserait l'équivalent de

50 000

piscines olympiques par année.

MON EMPREINTE BLEUE

Calculez votre consommation d'eau à Québec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement

Québec

DU SOLEIL POUR LE PIQUE-NIQUE INTERGÉNÉRATIONNEL

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures organisait le 22 août dernier, le pique-nique annuel intergénérationnel à la Place des générations et dans la maison Omer-Juneau. La maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures y vendait des hot-dogs et du blé d'Inde. L'Association culturelle a également offert un atelier de dessin. Ce sont environ 60 participants de tous âges qui étaient présents à l'activité.



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Pour connaître les horaires de
BAINS LIBRES et du **PATINAGE LIBRE**

Suivez-nous sur Facebook
VSAD Complexe sportif



LOCATION DE SALLES

Mariage, une fête d'enfant, une réception funéraire, un baptême, etc., nous avons l'endroit qui vous convient. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à **communiquer avec un agent des réservations au 418 878-5473 poste 5800.**

Location d'heures de glace et aquafête au Complexe sportif multifonctionnel
Communiquez avec le personnel au 418 878-5473 poste 5800.

RETOUR SUR LE SAMEDI DES SPORTIFS

Le samedi 7 septembre dernier, avait lieu la 2^e édition du « Samedi des sportifs, une fête pour la famille! » au Complexe sportif multifonctionnel. Lors de cette journée, plusieurs activités et ateliers se sont tenus : patinage festif, maquillage, jeux gonflables et de Kermesse, ateliers de soccer, de sauvetage et artistique. Le Midget AAA du Séminaire Saint-François en collaboration avec la Ville a aussi présenté gratuitement son match inaugural de la saison, l'emportant 1 – 0 contre les Estacades de Trois-Rivières. Les clubs de taekwondo et de karaté ont offert quant à eux, des démonstrations enlevantes pendant les entractes et le club de patinage artistique en a profité pour tenir son premier bazar.

Nous tenons à remercier les associations bénévoles qui ont fait de cette journée un succès :

- Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Blizzard Midget AAA
- Club de karaté Yoseikan Budo Saint-Augustin
- Club de patinage artistique
- Club de Taekwondo de Cap-Rouge et St-Augustin
- Hockey mineur CRSA
- KÉNO – Partenaire ville pour la programmation des loisirs
- SODEM – Partenaire ville pour la programmation aquatique
- Soccer CRSA

Rendez-vous l'an prochain pour la 3^e édition!



HORAIRE PICKLEBALL ET BADMINTON LIBRES - JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE 2019

JOUR	HEURE	ACTIVITÉS	LIEU
Mardi	9 h à 11 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
	12 h à 14 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Mercredi	13 h à 15 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Jeudi	14 h à 16 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Dimanche	13 h à 15 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
	15 h à 17 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Vendredi À compter du 13 septembre	19 h à 20 h 30 (4 terrains)	Pickleball et badminton libres	Séminaire Saint-François
	20 h 30 à 22 h (8 terrains)		

Dates non disponibles : 11 et 12 décembre

S'il vous plaît, veuillez respecter les heures de début et de fin des périodes libres.

Les doubles sont obligatoires s'il y a beaucoup de joueurs.

Veuillez prendre note que l'horaire est modifiable sans préavis.

IMPORTANT : Activités réservées aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Preuve de résidence exigée.

LIEUX DES ACTIVITÉS

Campus Notre-Dame-de-Foy
Centre sportif
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
(6 terrains à votre disposition)

Séminaire Saint-François
Centre sportif
4900, rue Saint-Félix
Saint-Augustin-de-Desmaures
(4 ou 8 terrains à votre disposition)

